

Déclaration de maladie professionnelle – Fonction publique

Accéder au Formulaire

Formulaire de déclaration de maladie professionnelle destiné au fonctionnaire titulaire ou stagiaire à **transmettre** à votre DRH **dans les 2 ans** suivant :

La **date de la 1^{re} constatation médicale** de votre maladie

Ou la date à laquelle vous avez été informé par un certificat médical **du lien possible entre votre maladie et votre activité professionnelle**

Ou, en cas de **modifications des tableaux de maladies professionnelles**, alors que vous êtes déjà atteint d'une maladie correspondant à ces tableaux, de la date d'entrée en vigueur de ces modifications.

Ce formulaire doit être **accompagné d'un certificat médical** indiquant la nature et le siège de la maladie et, s'il y a lieu, la durée de l'incapacité de travail en découlant.

Si la maladie entraîne un arrêt de travail, vous devez transmettre cet arrêt de travail dans les 48 heures suivant son établissement.

Attention

Le formulaire est disponible en bas de page.



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00